

AUX ELECTEURS

DU

COMTE DE MONTMAGNY.

Deux hommes briguent aujourd'hui vos suffrages, MM. Landry et Carbonneau. Ils sont l'un et l'autre le porte étendard de leur parti. Vous avez donc à choisir entre les deux partis et entre les deux hommes.

Quels sont ces deux hommes.

Commençons par M. Carbonneau.

En 1871 M. Carbonneau a renié son parti et s'est rallié au parti conservateur. En 1872, l'année suivante, M. Carbonneau a de nouveau voté pour le parti conservateur. Il prétend aujourd'hui qu'il a dû céder à une pression qu'on exerçait sur lui et que s'il a voté conservateur son cœur est resté libéral. M. Carbonneau admet donc qu'il a voté contre ses convictions. Qu'est-ce que voter contre ses convictions, contre son opinion ? Quand on s'appelle Carbonneau et qu'on est possesseur d'une pêche à Nataskouan, cela n'est ni plus ni moins qu'une vente des mieux conditionnées. M. Carbonneau avait transgressé les réglemens de pêche : pris en flagrant délit, voyant qu'il avait perdu par sa faute son droit de pêche, M. Carbonneau vint se jeter aux genoux de L'Hon. J. O. Beaubien et sollicita son intervention pour obtenir la continuation de son bail ; il offrit alors en retour le sacrifice de ses opinions. Il renia son parti et vota pour la cause conservatrice. Voilà en quelques mots l'histoire de sa trahison et de sa vente. Et maintenant si M. Carbonneau veut jeter tout l'odieux de cet acte sur le gouvernement conservateur, répondez à ce judas politique qu'en 1872 il a juré à la face de Dieu et des hommes que son vote était libre, qu'il n'avait jamais été acheté.

De deux choses l'une alors. Ou bien M. Carbonneau dit la vérité aujourd'hui ou il ment. S'il dit la vérité aujourd'hui il s'est donc parjuré en 1872 et s'il ne s'est pas parjuré en 1872 il ment donc aujourd'hui.

Menteur ou parjure, que M. Carbonneau choisisse.

Et c'est là l'homme que l'on veut imposer au comté de Montmagny !! Honte !

L'hon. M. Laurier lui-même qui est descendu parler dans le comté de Montmagny a eu honte de ce vendu politique, et le soir de la grande assemblée de St-Thomas, M. Laurier ne s'est pas gêné de dire que s'il avait su quel homme était ce M. Carbonneau jamais il ne serait descendu parler pour lui et M. Laurier ajoutait que pour lui il aimerait beaucoup mieux voir M. Landry en chambre. Les électeurs qui étaient à St-Thomas, le jour que M. Laurier y a adressé la parole ont pu remarquer que dès que M. Landry a fait connaître, dans sa réplique, que M. Carbonneau avait prêté le serment dont il a été question ci-dessus, dès ce moment M. Laurier n'a plus voulu rester sur la galerie où se

trouvait M. Carbonneau. M. Laurier prouvait là publiquement quel cas il faisait de M. Carbonneau.

M. Fortin lui-même disait hautement le dimanche précédent. Ne regardez pas l'homme mais le drapeau. Et pourquoi M. Fortin parlait-il ainsi. Ah ! c'est que l'homme n'est pas recommandable, c'est qu'on a honte de lui dans le parti libéral. Et c'est cet homme que l'on veut imposer au comté de Montmagny !! Honte ! Honte !

Mais le comté n'en veut point. Les honnêtes libéraux se refusent à tremper dans cette infamie, et plus d'un libéral votera contre cet homme que les chefs mêmes du parti disent ne point regarder.

Déjà dans toutes les paroisses du comté un refroidissement considérable s'empare du parti libéral, et cette voix que nous avons entendue le jour que l'on est venu imposer le vendu de 1872 au parti libéral trouve un écho dans tout le comté : Pas de M. Carbonneau, a-t-on dit alors ; pas de M. Carbonneau, répète-t-on aujourd'hui et lorsqu'arrivera le résultat de la votation on dira alors comme hier et aujourd'hui : Pas de M. Carbonneau.

Le comté de Montmagny est trop beau et trop intelligent pour être représenté par un traître.

M. Carbonneau est d'ailleurs incapable de remplir la position que l'on veut lui donner. Il l'a déclaré lui-même et à maintes reprises. A St-Thomas il a dit que c'était une lourde charge qu'on lui imposait ; à Berthier et à St. François il a déclaré qu'il n'était pas fort en politique ; au Cap et au Buton il a avoué qu'il n'était pas en politique un homme compétent et partout il l'a prouvé.

Sa politique est de ne pas en avoir ; il excelle dans les personnalités ; et il n'y a pas, dans tout Québec, une seule poissarde qui puisse lui en montrer sur ce chapitre. Ses discours ne sont qu'un tissu d'injures et d'accusations, M. Carbonneau est encore à pouvoir traiter une seule question politique. Au Buton, il a refusé de s'engager à appuyer une mesure qui tendrait à nous donner une protection nécessaire. M. Carbonneau ne sait rien en politique. Les rencontres avec son adversaire prouvent toujours sa profonde ignorance. Et c'est cet homme que l'on voudrait envoyer à Ottawa !

M. Carbonneau est incapable de faire un seul discours en Anglais ; il comprend à peine cette langue et cependant si nous voulons être bien représentés à Ottawa, il faut, de toute nécessité que l'homme qui sera député possède parfaitement la langue anglaise.

A tous les points de vue donc M. Carbonneau manque des qualifications requises pour faire un bon député. Mais il faut paraît-il accepter cet homme. Les gens de Berthier

prétendent qu'ils peuvent le faire élire et qu'ils peuvent se passer des autres électeurs. M. Carbonneau lui-même pense que ce n'est pas l'obstention d'un docteur de St. François ou de quelques amis de St. Thomas qui puisse lui faire tort ; il se moque même de ceux qui disent qu'ils ne voteront pas pour lui.

Electeurs de St. François et de St. Thomas, vous aviez bien tort de demander un candidat plus acceptable. Soumettez-vous maintenant, faites les bons enfans et prenez Papa Carbonneau que les électeurs libéraux de Berthier vous donnent pour rien.

Qu'est-ce encore que ce M. Carbonneau qui vous parle à chaque instant des procès que M. Landry aurait pu tenter contre ceux qui l'ont insulté ou qui ont tenté de détruire sa réputation.

Lisez attentivement les documents suivans qui jetteront un jour nouveau sur la personne du candidat, non pas du parti libéral, mais du candidat de M. Taschereau et du citoyen Lessard de Berthier, Lessard le tapageur et l'impudent.

Le 13 octobre 1875, il y eût une session du conseil de comté. A cette date M. Carbonneau était maire de Berthier et comme tel membre du conseil de comté. Il proposa lui-même la résolution suivante :

« Proposé par M. Olivier Carbonneau, secondé par M. Hypolite Morin, qu'il soit résolu ce qui suit : « attendu que le conseil de comté « est d'avis que la requête de MM. « Napoléon Fortin, Octave Richard « Damase Dion est bien fondée, il « décide que les frais encourus par « l'appel sur la décision du conseil « local seront payés par la municipalité du Cap St. Ignace, les dits frais « se montant à la somme de cinquante piastres.

« La motion ayant été mise aux voix.

« POUR.—MM. O. CARBONNEAU,

« Jos. Nicol,

« H. Boivin, etc.

« CONTRE.—M. L. A. Beaubien.

Le 29 janvier 1876, il y eut une nouvelle session du conseil de comté. La décision du conseil de comté sur la requête de M. Fortin avait été cassée par la cour de magistrat sur la demande de deux électeurs du Cap. MM. Angéline Fortin et Odulphe Guimont et le conseil de comté s'assemblait pour porter à la Cour Suprême cette décision de la cour de magistrat.

Voici les documents :

« Extrait du Régistre des Délibérations du conseil municipal du « comté de Montmagny à sa séance « du 29 janvier 1876.

« Au sujet d'un appel à la Cour « Suprême par le conseil de deux « jugemens rendus par James Oliva, « écuyer, magistrat de district, le 30 « décembre 1875 au sujet du rôle « d'évaluation du Cap St. Ignace.

« Présents :

« Joseph Théberge, écuyer, préfet.

« Joseph Nicol, Hermenigilde

« Morin, Hypolite Morin et Olivier

« Carbonneau, tous conseillers.

« Les autres conseillers, Louis

« Amédée Beaubien et Vilmer Tal-

« bot étant absents, mais ayant après

« vérification reçu avis de la con-

« vocation de cette assemblée.

« Le secrétaire trésorier donne

« lecture d'un protêt filé par Louis

« Amédée Beaubien et Vilmer Talbot

« contre la décision que veut prendre

« le conseil de comté d'aller en appel

« à la Cour Suprême.

« Il a été ordonné et statué par le

« dit conseil la résolution suivante,

« savoir :

« Proposé par OLIVIER CARBON-

« NEAU, secondé par Hypolite Morin :

« Que ce conseil interjette appel à

« la Cour Suprême des deux juge-

« ments rendus contre lui par James

« Oliva, écuyer, magistrat de district

« à Montmagny, le 30 décembre der-

« nier, dans les causes de Angéline

« Fortin et Odulphe Guimont, requé-

« rants contre la corporation du

« comté de Montmagny.

« Et que François Langelier,

« écuyer, avocat, soit chargé de

« prendre les procédures nécessaires

« pour interjeter le dit appel et

« d'agir en icelui comme avocat et

« procureur de la dite corporation

« du comté de Montmagny.

« Agréé UNANIMEMENT :

« Vrai extrait du registre des déli-

« rations du conseil municipal du

« comté de Montmagny.

(Signé.) « S. VALLÉE,

« Sec.-Trés. C. M. C. M. »

Electeurs du Cap, M. Carbonneau a voté pour vous imposer tous les frais de ce procès de M. Fortin et plus tard, électeurs du comté de Montmagny, ce même M. Carbonneau a voulu vous traîner jusqu'à la Cour Suprême. Heureusement que M. Landry a réussi à faire casser toutes ces résolutions par la cour et aujourd'hui M. Carbonneau a l'audace d'accuser M. Landry.

C'est un imbécile que ce M. Carbonneau.

Electeurs du comté qui vous respectez, ne votez pas pour cette nullité politique. Votez pour M. Landry qui réunit toutes les qualités nécessaires pour faire un bon député. Votez pour M. Landry en masse et que le 17 au soir le comté repète ce cri qui a ouvert la campagne électorale, cri lancé d'abord au début même de la lutte, par un poumon libéral et que toutes les poitrines honnêtes jeteront dans les airs avec un admirable ensemble.

Pas de M. Carbonneau !

Et en voyant la candidature de son ami perdue pour toujours le citoyen Lessard pourra ajouter :

La vache est à l'eau dondaine,

Le p'tit veau va se noyer dond.

14 septembre 1878.